



**Vos URPS s'engagent  
dans le mois sans tabac  
avec l'initiative**



**Lib'sans tabac**

Pour vous appuyer à la  
démarche motivationnelle  
auprès de vos patients, une  
formation vous est proposée :

**Comment prescrire et accompagner  
le sevrage tabagique de vos patients ?**



En partenariat avec



Satisfaire à votre  
obligation DPC avec



# Comment prescrire et accompagner le sevrage tabagique de vos patients ?

Formation  
présentielle  
3 dates  
au choix

**Lundi 9 octobre de 9h à 17h**

Hôtel le Battant des Lames  
117, boulevard Hubert Delisle  
97410 Saint-Pierre

**Mardi 10 octobre de 9h à 17h**

Hôtel Lux  
28, rue du Lagon  
97434 Saint-Gilles-Les-Bains

**Lundi 16 octobre de 9h à 17h**

Hôtel Bellepierre  
91 bis, allée des Topazes  
97400 Saint-Denis



## Pour qui ? : praticiens libéraux

Pharmaciens, médecins généralistes, addictologues, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes

## Pourquoi cette formation ?

Pour élargir vos compétences et mieux aider vos patients dans une démarche d'arrêt du tabac ou plus largement d'arrêt d'une addiction.  
Pour mieux appréhender l'initiative Lib'sans tabac



## Quel financement possible ?

Cette formation peut être entièrement financée par l'ANDPC pour les professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (>50%). Cette formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre enveloppe DPC. **(pour exemple indemnisation jusqu'à 282.84 euros pour 6h de formations pour les pharmaciens.)**



## Information

Tous les professionnels de santé sont soumis à une obligation triennale de formation DPC. Prière de vous référer aux modalités d'inscriptions. Si vous êtes Chirurgien dentiste vous ne pouvez prétendre à une indemnisation par l'ANDPC pour cette formation ; Repère n'étant pas encore agréé pour votre catégorie professionnelle, mais la formation vous est toutefois ouverte.

# Modalités d'inscription



## Les inscriptions sont gérées par Repère\*

Quelque soit votre modalité de prise en charge (DPC ou fonds propres) **une même démarche** : Remplissez et retournez le bulletin d'inscription en y joignant impérativement un chèque de caution de **60 €** à l'ordre du REPERE. Le chèque de caution ne sera restitué ou détruit qu'en cas d'inscription DPC sous réserve de votre enveloppe. Pour une inscription sur fond propre vous bénéficierez d'une facture.

Suite à la réception de ce bulletin d'inscription et de votre chèque, vous recevrez :

- un mail automatique de l'ANDPC (pour les inscrits DPC). **Cliquez impérativement sur « OUI » pour que votre inscription soit validée**
- un mail de Repère pour valider définitivement votre inscription

**Rappel, votre numéro de RPPS est indispensable.** S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) afin d'y créer votre compte. Pour cela, vous munir au préalable de votre RIB, de l'attestation de l'ordre (*obligatoire*) ainsi que de votre N° RPPS. Cliquer à droite sur « créer votre compte personnel ». Remplir les différentes rubriques et valider vos données.

**Pour vous pré inscrire et/ou vous rassurer** sur votre démarche d'inscription vous pouvez envoyer un mail à [libsanstabac@sante.re](mailto:libsanstabac@sante.re)

# Lib'sans tabac

## Quelle formation ? De la théorie et de la pratique

### Programme

#### Accueil des participants dès 8h30

#### Matin

- Introduction : contexte du mois sans tabac
- Questionnaire d'évaluation des pratiques et des connaissances
- **Module théorique :**
  - Généralités en addictologie :**
    - Addictions : définitions, données des neurosciences
    - Objectifs de la prise en charge addictologique : notions d'abstinence, de guérison, de réduction des risques
    - Médicaments en addictologie : substitution / addictolyse
    - Approche motivationnelle
  - Tabacologie :**
    - Données épidémiologiques
    - Législation
  - Sevrage tabagique :**
    - Substituts nicotiques (mode d'action, règles de prescription, remboursements)
    - Place des dispositifs de vapotage

#### Repas

#### Après-midi :

- Module pratique :
  - Présentation d'un outil d'aide au sevrage tabagique élaboré par l'URPS Pharmaciens en collaboration avec SAOME
  - Ateliers pratiques : Sevrage tabagique
  - Offre de soins en addictologie à la Réunion
- Conclusions

#### À distance de la formation :

- Questionnaire en ligne d'évaluation des pratiques et des connaissances

## Experts intervenants :

**Dr SCERRA Sami,**  
Médecin interniste, consultant  
en addictologie, ANPAA 974

**M. FILO Didier,**  
IDE, coordinateur d'appui SAOME

**Mme MARIN Sandrine**  
coordinatrice d'appui SAOME



Première action de Tip@santé,  
association regroupant  
vos URPS respectives

**Aidez vos patients à arrêter  
de fumer en adhérant à cette  
initiative dès à présent**

**Pour plus d'informations contactez nous**



libsanstabac@sante.re



0692 08 27 96